#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

#### **DES ARDENNES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 10 MARS 2006

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité
Syndical
En exercice
Qui ont pris part à la
délibération

L'an deux mille six

et le: 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

#### **Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation
28 février 2006

Date d'affichage 28 février 2006 Nombre de Membres présents : 101

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

#### Objet de la Délibération

# AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL

#### **VOTE:**

POUR: 101 CONTRE: 0

NIKE. U

## DELIBERATION

N° 2006/05

### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8.484,94 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 8.836,05 € mais ne nécessite pas de besoins en financement pour l'exercice 2006.

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 8.484,94 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous Préfecture

I e ·

et publication ou notification

du 10 mars 2006